



**N° 3 du 23 mai 2017**  
**Publié le 24 mai 2017**

# Recueil des Actes Administratifs



# Ordre du jour

**Comité syndical du 23 mai 2017**

**Séance de 9 heures 30**



Approbation des procès-verbaux du 13 mars 2017.....

Modification des droits d'inscription pour l'année scolaire  
2017-2018 .....

Echéancier des droits d'inscriptions 2017 – 2020 .....

Convention relative aux contributions statutaires des trois financeurs  
pour l'année 2017.....

Désignation du 2<sup>ème</sup> vice-président du syndicat mixte et désignation d'un  
représentant titulaire de la collectivité au sein des instances paritaires .....

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL  
« Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

## **COMITE SYNDICAL**

Le mardi 23 mai 2017 à 9 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 3 mai 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la culture  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes agglomération, délégué à la culture

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur Gérard LINSOLAS, Responsable du service culture du conseil départemental  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA

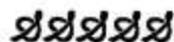
**Etaient absents excusés :**

Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes,  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale

CONSERVATOIRE



## Procès-verbal Comité syndical du 13 mars 2017 à 9 heures 30



Le lundi 13 mars 2017 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la-Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte, Président de séance par délégation ;  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon Agglomération en charge de la culture ;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-président de Provence Alpes agglomération en charge de la culture ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération ;  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la Culture.

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, Directrice administrative  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental

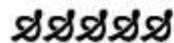
### **Etaient absentes excusées :**

Madame Stéphanie COLOMERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

## Ordre du jour

### **Points soumis à l'approbation**

Approbation du procès-verbal du 7 novembre 2016  
Rapport n° R-2017-01 : modification des statuts  
Rapport n° R-2017-02 : débat d'orientation budgétaire 2017



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 heures 30

#### Procès-verbal de la séance 7/11/2017

Le PV est soumis à l'approbation des élus.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Rapport n° R-2017-01 : modification des statuts

Il est proposé d'apporter des modifications aux statuts. Ces modifications avaient été soumises à l'avis d'un comité syndical de janvier 2017 qui n'avait pas réuni le quorum. Néanmoins une discussion s'était engagée sur les statuts essentiellement sur les modalités de calcul des participations financières et sur la prise en charge des locaux.

Il est indiqué que deux réunions techniques avec les services des trois collectivités et le conservatoire se sont tenues afin de finaliser la rédaction du projet de statuts. François Monin a assumé la rédaction de la nouvelle version proposée aujourd'hui.

Cette nouvelle version des statuts fait suite aux recommandations de l'audit diligenté par les financeurs sur le fonctionnement de l'établissement qui ont été ensuite présentées et validées par les Présidents des 4 collectivités.

#### 1<sup>er</sup> point : les modalités de participations

L'un des points notoires est la constatation de la diminution mécanique de la participation départementale découlant de l'extension des périmètres des deux agglomérations. Le Département est favorable à maintenir sa participation à un niveau maximum de 590 000 € avec en parallèle une diminution importante du coût de fonctionnement envisagée sur 5 années, l'objectif étant de redevenir le 1<sup>er</sup> financeur. L'accord des 3 financeurs étant acté, il est nécessaire de revoir les modalités de calcul telles que définies dans les statuts de 2010, puisque le montant des participations est fonction du nombre d'élèves par périmètre.

#### 2<sup>ème</sup> point : la prise en charge des travaux d'entretien des bâtiments

Les bâtiments dans lesquels sont hébergées les activités du conservatoire appartiennent à la DLVA pour Manosque ; les bâtiments à Digne-les-Bains appartiennent d'une part à la commune (ancienne mairie) et d'autre part, au Département pour l'annexe (salles de danse et théâtre).

Les travaux d'entretien sont assumés par le Conseil départemental. Le Département souhaite arrêter cette prise en charge. Cette décision est déjà effective pour les bâtiments de Manosque puisque suite à d'importants travaux de rénovation et d'accessibilité entrepris par DLVA la convention d'entretien a été dénoncée et non renouvelée en 2013. La convention

pour Digne-les-Bains est provisoirement toujours active car la commune doit transférer la compétence « bâtiments » à l'agglomération en 2017.

Claude Flaert indique qu'il est nécessaire que les services de l'agglomération et du Département se rencontrent afin d'examiner les modalités de prise en charge des bâtiments puisqu'une partie appartient à la commune et une autre au Département. Il indique que la voie d'accès du bâtiment annexe est actuellement classée dans le domaine privé communal et sera transférée à l'agglomération. La compétence des équipements culturels est transférée à l'agglomération.

Pascal Antiq souligne qu'une égalité de traitement sur la gestion des bâtiments est souhaitable. Suite aux travaux de modernisation des locaux entrepris par la DLVA, le bâtiment est désormais à la charge de la Communauté. Les conventions bilatérales prévues à l'article 12 des statuts devront être rapidement prises et soumises à l'avis du Comité syndical.

La Présidente rappelle que l'objectif de cette nouvelle version des statuts est bien d'établir une équité entre les collectivités.

Robert Laurenti indique qu'il ne voit pas vraiment l'utilité de la mise en place d'un bureau du Comité syndical dans l'article 11.

François Monin souligne que la rédaction du projet de statuts évoque la possibilité de mise en place d'un bureau mais que cela ne constitue pas une obligation. L'utilité ou pas de ce bureau est soumise à l'avis des élus. Il est rappelé qu'un bureau n'a jamais été mis en œuvre depuis la création du syndicat mixte.

Robert Laurenti explique que le bureau n'est qu'un outil de conseil du comité syndical et qu'il n'a pas vocation à prendre des décisions, celles-ci relevant uniquement de la compétence de l'organe délibérant.

Pascal Antiq explique que pour DLVA un bureau se réunit deux fois par mois avec des compétences délibératives se justifiant pas un nombre important de questions à traiter. Pour le syndicat mixte, il s'interroge sur l'utilité du fonctionnement avec un bureau avec voix délibérative.

Robert Laurenti indique que le seul avantage serait de réunir un quorum plus facilement.

Christine Joly rappelle que les Présidents successifs du syndicat mixte ont souhaité présenter l'ensemble des dossiers comportant une incidence financière aux élus dans un souci de transparence même les questions relevant du champ réservé aux Présidents tel que les questions liées à la gestion du personnel. Compte tenu que les séances sont publiques, lorsque des questions relevant des situations personnelles des agents sont soumises à l'avis des élus, un huis clos est demandé.

Eric Doucet explique que le contexte du syndicat mixte est un peu particulier et que continuer à présenter et à discuter des dossiers devant l'ensemble des élus du syndicat est essentiel pour dégager un consensus. D'autre part, il s'interroge sur les modalités de vote du BP 2017 sur la base des nouveaux statuts.

La Présidente propose le retrait de l'article 11 concernant la constitution d'un bureau puisque les élus sont d'accord sur son inutilité dans le fonctionnement du syndicat.

François Monin indique que les modalités de vote du budget 2017 devront faire l'objet d'une convention particulière. Cette convention sera présentée au prochain comité syndical et ensuite aux assemblées délibérantes des 3 financeurs.

La Présidente soumet les statuts desquels seront enlevés la constitution d'un bureau au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° 2017-02 : débat d'orientation budgétaire 2017

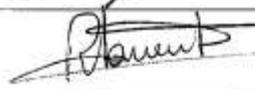
Les différents éléments des orientations pour 2017 sont présentés :

- Les perspectives de dépenses et de recettes de fonctionnement et d'investissement.

La Présidente indique que le budget 2017 sera présenté en diminution de 2 % conformément aux recommandations de l'audit.

*Adopté à l'unanimité.*

La séance est clôturée à 10 heures 30.

Brigitte REYNAUD, Présidente	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Pascal ANTIQ, Vice-Président en charge de la culture de Durance Luberon Verdon agglomération	Excusé
Claude FIAERT, Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Sylvie AILLAUD, Elue de la Communauté d'agglomération Provence Alpes	Excusée.
Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la Culture	



## **Procès-verbal Comité syndical du 13 mars 2017 à 10 heures 30**



Le lundi 13 mars 2017 dûment convoqué par lettre individuelle en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire à 10 heures 30 sous la présidence de la-Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

### **Etaient présents :**

Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion ;  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Monsieur Pascal ANTIQ, Vice-Président de Durance Luberon Verdon Agglomération en charge de la culture;  
Monsieur Claude FIAERT, Vice-Président Provence Alpes agglomération, en charge de la culture ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de Provence Alpes agglomération ;  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la Culture.

### **Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de la DLVA  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général des services adjoint de la DLVA  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du Conseil départemental  
Madame Violette RENAUX, payeuse départementale

### **Etaient absentes excusées :**

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale

## Ordre du jour

### Points soumis à l'approbation

Rapport n° R-2017-03 : compte administratif 2016

Rapport n° R-2017-04 : reprise du résultat 2016

Rapport n° R-2017-05 : approbation du budget primitif 2017

Rapport n° R-2017-06 : Demande de subvention auprès de l'Etat

Rapport n° R-2017-07 : Demande de subvention au titre de l'orchestre de quartier

Rapport n° R-2017-08 : Remboursement des frais déplacements

Rapport n° R-2017-09 : régime indemnitaire

Question diverse : mise en place du programme pluriannuel de résorption de l'emploi précaire

Communication : marché relatif aux contrats d'assurances liés aux besoins du Conservatoire



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures 30

#### Rapport n° R-2017-03 : compte administratif 2016

Les principaux éléments du compte administratif sont présentés.

Le compte administratif est identique au compte de gestion

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président soumet au vote le compte administratif 2016.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Rapport n° R-2017-04 : reprise du résultat 2016

Il est proposé d'affecter le résultat de clôture de 303 336.82 € de la manière suivante :

- 260 628.66 € en section de fonctionnement
- 42 708.16 € en section d'investissement.

La Présidente soumet la proposition de reprise du résultat 2016 au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

#### Rapport n° R-2017-05 : approbation du budget primitif 2017

Les éléments du budget primitif 2017 sont présentés.

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 565 203.32 €.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 90 874.78 €.

La Présidente soumet la proposition budgétaire au vote

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° R-2017-06 : Demande de subvention auprès de l'Etat

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention de 110 000 € auprès des services de la DRAC.

La Présidente soumet la demande de subvention de 110 000 € au vote.

*Adopté à l'unanimité.*

Rapport n° R-2017-07 : Demande de subvention au titre de l'orchestre de quartier

Afin de reconduire l'orchestre de quartier du Pigeonnier de Digne-les-Bains, il est nécessaire de présenter un dossier de demande de subvention au titre du contrat de ville dont le plan de financement est le suivant :

- Subvention de l'Etat	4 000 €
- Subvention de la Commune de Digne les Bains	3 000 €
- Subvention de la CAF	2 000 €
- Autofinancement	4 731 €
- Contributions volontaires	3 800 €

Les contributions volontaires concernent l'achat de quelques instruments supplémentaires. Ces instruments font partie du dossier de demande de subvention FRAIM auprès de la région.

Le coût total de l'opération s'élève à 17 531€.

Claude FIAERT indique que la subvention ne sera pas versée par la commune mais par Provence Alpes agglomération puisque la compétence a été transférée. Il est donc nécessaire de modifier le rapport et la délibération en ce sens.

La Présidente soumet le dossier de demande de subvention au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

Rapport n° R-2017-08 : Remboursement des frais déplacements

Ce rapport a été présenté en comité technique et a reçu un avis défavorable. Il sera donc nécessaire de le représenter ultérieurement en comité technique et ensuite, quel que soit l'avis, il pourra être présenté en comité syndical.

Ce dossier est donc retiré de l'ordre du jour et fera l'objet d'une présentation ultérieure en comité syndical. Néanmoins quelques précisions sont apportées sur cette question.

Le remboursement des indemnités kilométriques est établi sur la base des deux résidences administratives conformément au décret en vigueur : Digne les Bains et Manosque pour les enseignants dispensant des cours sur les deux antennes. La résidence administrative retenue est celle où l'enseignant dispense le plus d'heures de cours et peut changer d'une année sur l'autre. L'audit a fait ressortir que dans des situations très ponctuelles, en fonction du lieu d'arrivée et de départ c'est à dire la résidence familiale, le conservatoire rembourse des frais qui n'ont pas été réellement engagés par l'agent. Une simulation a été réalisée faisant ressortir que 4 enseignants seraient concernés pour un montant annuel de 2 117 €. Cette simulation n'intègre pas les déplacements liés aux répétitions et spectacles. Afin de régler cette situation tout en restant en conformité avec le décret, le rapport propose de prendre en compte la résidence de départ et de retour.

Eric Doucet précise que l'établissement des états de frais et leur contrôle est réalisé par un agent en poste à l'accueil de Digne-les-Bains. Cette nouvelle modalité engendrera un accroissement de travail. Cette charge de travail supplémentaire est en contradiction avec la

recommandation de l'audit portant sur la réduction du personnel administratif. Il sera donc nécessaire de réorganiser cette tâche

François Monin insiste sur le respect du cadre réglementaire dans lequel le travail administratif doit être réalisé. Il lui semble important pour les agents qui perçoivent des remboursements, que ceux-ci sachent que ces remboursements obéissent à un cadre normatif et que le service public fonctionne conformément à la réglementation en vigueur. Même si cette nouvelle modalité doit entraîner quelques heures de travail supplémentaires, il est indispensable de l'appliquer.

Afin de respecter les modalités de procédure des instances, le vote du rapport est reporté.

#### Rapport n° R-2017-09 : régime indemnitaire

Les montants de référence annuels de certaines indemnités doivent être modifiés en raison du reclassement des cadres d'emplois B et C et de l'augmentation de la valeur du point d'indice. Les fiches des 4 indemnités concernées – IAT, ISOE, IHE et IFTS – du guide du régime ont été actualisées.

La Présidente soumet l'actualisation du régime indemnitaire au vote.

***Adopté à l'unanimité.***

#### Communication : marché relatif aux contrats d'assurances liés aux besoins du Conservatoire

La séance est clôturée à 12 heures.

Brigitte REYNAUD, Présidente	
Robert LAURENTI, 1 <sup>er</sup> Vice-Président Représentant DLVA	
Pascal ANTIQ, Vice-Président en charge de la culture de Durance Luberon Verdon agglomération	
Claude FIAERT, Vice-Président en charge de la culture pour la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Sylvie AILLAUD, Elue de la Communauté d'agglomération Provence Alpes	
Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil	

départemental, déléguée à la Culture	
--------------------------------------	--

## **Délibération n° D-2017-10**

### **OBJET : Droits d'inscription 2017 – 2018**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

La nouvelle grille de tarifs proposée remplit un double objectif : plus d'équité sociale en retenant le quotient familial comme base de calcul et une augmentation des recettes par le biais de majorations :

- Majoration pour les adultes
- Majoration pour les inscriptions en cycles 2 ou 3.

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la nouvelle tarification des droits d'inscriptions qui devra s'appliquer pour la rentrée 2017 – 2018 telle qu'énumérée dans l'annexe jointe ;

**D'approuver** la modification du règlement des inscriptions en fonction de la nouvelle tarification ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Droits d'inscriptions 2017 – 2018

<b>Cursus par inscription</b>	QF à partir de 2 500	QF de 2 000 à 2499	QF de 1 660 à 1 999	QF de 1 420 à 1 659	QF de 1 220 à 1 419	QF de 1 050 à 1 219	QF de 850 à 1 049	QF de 620 à 850	QF de 400 à 619	QF de moins de 399
Collectivités adhérentes	405 €	390 €	375 €	355 €	325 €	285 €	235 €	190 €	150 €	115 €
Collectivités non-adhérentes	587 €	566 €	544 €	515 €	471 €	413 €	341 €	276 €	218 €	167 €
Hors département	810 €	780 €	750 €	710 €	650 €	570 €	470 €	380 €	300 €	230 €

Calcul du quotient familial =  $\frac{\text{revenu fiscal de référence}}{(12 \text{ mois} \times \text{nombre de parts})}$

<b>Majorations par inscription</b>	Majoration cycles 2 et 3	Discipline supplémentaire	Majoration adultes cycle
Collectivités adhérentes	10%	84 €	25 €
Collectivités non-adhérentes	10%	126€	37 €
Hors département	10%	188 €	50 €

<b>Cours collectifs</b>	Département	Hors département
Ateliers	207 €	310 €
Jardin, Eveil	124 €	186 €
Eveil et parcours coordonné	163 €	244 €
Atelier pratique amateur/trimestre	63 €	94 €

## **Délibération n° D-2017-11**

### **OBJET : Echancier – Droits d'inscription 2017 – 2020**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Il est proposé d'adopter une augmentation annuelle des tarifs jusqu'en 2020, l'objectif étant que les droits d'inscription représentent 15 % du coût de fonctionnement de l'établissement. Deux échanciers sont proposés :

- une augmentation annuelle de 6,5 % échelonnée sur 4 ans applicable à partir de la rentrée 2017 jusqu'en 2020 ;
- une augmentation annuelle de 9,5 % échelonnée sur 3 ans applicable à partir de la rentrée 2017 jusqu'en 2019.

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** une augmentation annuelle des tarifs de 6,5 % sur une période de 4 années à compter de la rentrée 2017 jusqu'en 2020 tel qu'indiqué dans l'annexe ci-jointe ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.

## Augmentation des droits d'inscription sur 4 ans

	<b>2017 - 2018</b>			<b>2018 – 2019 +6,5%</b>			<b>2019 – 2020 +6,5%</b>			<b>2020 – 2021 +6%</b>		
	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes	Hors département	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes	Hors département	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes	Hors département	Collectivités adhérentes	Collectivités non adhérentes	Hors département
QF à partir de 2 500	405 €	587 €	810 €	431 €	625 €	862 €	459 €	666 €	918 €	487 €	706 €	974 €
QF de 2 000 à 2499	390 €	566 €	780 €	415 €	602 €	830 €	442 €	641 €	884 €	469 €	680 €	938 €
QF de 1 660 à 1 999	375 €	544 €	750 €	399 €	579 €	798 €	425 €	617 €	850 €	451 €	654 €	902 €
QF de 1 420 à 1659	355 €	515 €	710 €	378 €	548 €	756 €	403 €	584 €	806 €	427 €	619 €	854 €
QF de 1 220 à 1419	325 €	471 €	650 €	346 €	502 €	692 €	369 €	535 €	738 €	391 €	567 €	782 €
QF de 1 050 à 1 219	285 €	413 €	570 €	304 €	440 €	608 €	323 €	469 €	646 €	343 €	497 €	686 €
QF de 850 à 1 049	235 €	341 €	470 €	250 €	363 €	500 €	267 €	386 €	533 €	283 €	410 €	566 €
QF de 620 à 850	190 €	276 €	380 €	202 €	293 €	404 €	216 €	312 €	432 €	228 €	331 €	456 €
QF de 400 à 619	150 €	218 €	300 €	160 €	232 €	320 €	170 €	247 €	340 €	180 €	261 €	360 €
QF de moins de 399	115 €	167 €	230 €	122 €	178 €	244 €	130 €	189 €	260 €	138 €	200 €	276 €
Ateliers pratiques collectives	207 €		300 €	220 €		319 €	234 €		340 €	250 €		362 €
Jardin - éveil	124 €		180 €	132 €		192 €	141 €		204 €	149 €		216 €
Eveil – parcours coordonné	163 €		237 €	174 €		252 €	185 €		268 €	197 €		286 €
Discipline supplémentaire	84 €		121 €	89 €		129 €	95 €		138 €	101 €		147 €
Majoration « adulte » cycle	25 €		36 €	31 €		45 €	39 €		57 €	50 €		72 €
Projection des recettes sur l'ensemble des inscriptions :	<b>234 055 €</b>			<b>250 004 €</b>			<b>267 133 €</b>			<b>282 066 €</b>		

## **Délibération n° D-2017-12**

### **OBJET : Convention relative aux contributions statutaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen » modifiés le 13 mars 2017,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

#### **Exposé des motifs –**

Suite à la modification des statuts approuvés le 13 mars 2017, il est nécessaire de prévoir une convention annuelle pour déterminer le versement des participations statutaires telles que votées lors du budget primitif 2017.

#### **Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

**D'approuver** la convention entre Durance-Luberon-Verdon agglomération, Provence Alpes agglomération et le Conseil départemental des Alpes de Haute-Provence jointe en annexe ;

**D'approuver** les modalités de versement des participations statutaires 2017 telles que décrites dans l'article 13-3 des statuts modifiés le 13 mars 2017 ;

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.



## CONVENTION

### Entre

Le Département des Alpes de Haute-Provence, représenté par M. Gilbert SAUVAN, son président, autorisé par délibération de la commission permanente datée du 30 juin 2017,

La Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon, représentée par M. Bernard JEANMET-PERALTA, son président, autorisé par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

La Communauté d'agglomération Alpes-Provence, représentée par Mme Patricia GRANET-BRUNELLO, sa présidente, autorisée par délibération du Bureau du Conseil de Communauté datée du ...,

Le Syndicat mixte du Conservatoire à rayonnement départemental, représenté par Mme Brigitte REYNAUD, sa présidente, autorisée par délibération du Comité syndical du 23 mai 2017.

### Il est convenu :

#### **Article 1 : OBJET**

La présente convention fait application pour l'exercice 2017 de l'article 13.3 des statuts du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence, qui stipulent :

*« Pour les exercices 2017 à 2020, de façon à assurer une transition progressive entre le mode de financement antérieur et le nouveau mode de financement, une convention tripartite particulière règle annuellement la contribution statutaire des membres du syndicat à son budget. »*

## **Article 2 : CONTRIBUTIONS STATUTAIRES POUR L'EXERCICE 2017**

Les contributions statutaires au budget du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence sont arrêtées comme suit pour l'exercice 2017 :

<b>Collectivité membre</b>	<b>Contribution en fonctionnement</b>	<b>Contribution en investissement</b>	<b>CONTRIBUTION TOTALE</b>
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	733 262,27 €	3 684 ,73 €	<b>736 947 €</b>
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	654 762,73 €	3 290,27	<b>658 053 €</b>
Département des Alpes-de-Haute-Provence	561 150 €	8 850	<b>570 000 €</b>

Le montant des contributions statutaires pour les années 2018-2019 et 2020 sera défini par avenant annuel à la présente convention.

## **Article 3 : CALENDRIER DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS :**

Le versement des contributions statutaires sera effectué selon le calendrier suivant :

### **ARTICLE 3.1 : pour l'année 2017**

	Durance Luberon Verdon Agglomération		Communauté d'agglomération Provence Alpes		Conseil départemental	
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement
2 Janvier	214 162,00	3 684,73	167 297,00	3 290,27	295 000,00	8 850,00
1 <sup>ER</sup> Février						
1 <sup>ER</sup> Mars						
2 Avril						
2 Mai	174 262,00		130 322,10			
1 <sup>ER</sup> Juin			59 523,82		266 150,00	
3 Juillet	114 946,09		59 523,82			
1 <sup>ER</sup> août			59 523,82			
1 <sup>ER</sup> septembre	114 946,09		59 523,82			
2 octobre			59 523,82			
2 novembre	114 946,09		59 523,82			
1 <sup>ER</sup> décembre						
Total par section	733 262,27	3 684,73	654 762,73	3 290,27	561 150,00	8 850,00
Participation totale	<b>736 947,00</b>		<b>658 053,00</b>		<b>570 000,00</b>	

## ARTICLE 3.2 : pour les années 2018-2019-2020

<b>Collectivité membre</b>	<b>Date</b>	<b>Pourcentage de participation</b>
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Janvier	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Février	25% de la participation de l'année n-1
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Mars	25% de la participation de l'année n-1
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Avril	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Mai	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Juin	25% de l'année en cours
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Juillet	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Août	25% de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Septembre	25% de l'année en cours
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Octobre	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon	Novembre	Solde de l'année en cours
Communauté d'agglomération de Provence-Alpes	Décembre	Solde de l'année en cours

### **Article 4 : AUTRES DISPOSITIONS**

La présente convention sera communiquée à Mme la Payeuse départementale, comptable du syndicat mixte ouvert de gestion du conservatoire d'enseignement artistique à rayonnement départemental des Alpes de Haute-Provence.

*Fait à Digne en quatre originaux, le*

Le Président du Conseil départemental  
des Alpes de Haute-Provence

Gilbert SAUVAN

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Durance Luberon Verdon

Bernard JEANMET-PERALTA

La Présidente de la Communauté  
d'agglomération Provence-Alpes

Patricia GRANET-BRUNELLO

La Présidente du syndicat mixte,

Brigitte REYNAUD.

## **Délibération n° D-2017-13**

**OBJET :**     **Désignation du 2<sup>ème</sup> Vice-Président du syndicat mixte  
Désignation d'un représentant du syndicat mixte pour  
les instances paritaires**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

Suite au renouvellement des élus représentant Provence Alpes agglomération au sein du Comité syndical, il est nécessaire de désigner :

- un 2<sup>ème</sup> Vice-président du syndicat mixte ;
- un représentant titulaire et un représentant suppléant pour le Comité technique et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de travail.

**Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** la désignation de Claude FIAERT, représentant Provence Alpes agglomération au sein du syndicat mixte en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Président ;

**D'approuver** la désignation au sein des instances paritaires – Comité technique et CHSCT – des représentants de Provence Alpes agglomération en qualité de :

- titulaire : Claude Fiaert
- suppléante : Sylvie Aillaud

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait à Digne-les-Bains le 23 mai 2017.  
La Présidente du syndicat mixte de gestion,

Brigitte REYNAUD.